



Cp a la suite accident du travail

Par **Nea**, le **26/06/2015** à **15:28**

Bonjour je suis en at depuis fin mai, mon médecin doit me prolonger encore une semaine mais il se trouve que ma période de congés payer demarent a le fin de la semaine prochaine, puis je enchaîner mon at et mes cp a la suite ou dois-je retourner chez mon médecin pour avoir un certificat de reprise pour pouvoir bénéficier de mes cp? d'avance merci cordialement

Par **moisse**, le **26/06/2015** à **18:31**

Bonjour,

C'est le médecin qui décide de la consolidation et non le malade qui se croit au libre-service.

Tant que vous êtes en arrêt, les congés ne sont pas décomptés.

Dès que le médecin signale la reprise, vous avisez l'employeur et pouvez alors enchaîner vos congés.